

COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe

Notice explicative relative au réseau d'assainissement

PLU APPROUVE par
délibération du conseil municipal
en date du 15 février 2008

Louis MASSIAS
Le Maire



AGENCE DE STRASBOURG
11, RUE DES CORROYEURS
67087 STRASBOURG CEDEX 02
TÉL. : 03 90 20 47 90
FAX : 03 90 20 47 99

NOTICE D'ASSAINISSEMENT

1. Préambule :

Cette note de synthèse est établie dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Foussemagne, conformément à l'alinéa 3 de l'article R.123-14 du Code de l'urbanisme. Elle présente à titre indicatif les principales caractéristiques du système d'assainissement existant sur la commune (collecte et traitement). Enfin, elle présente pour information des principes de desserte des futures zones d'extension.

2. Caractéristiques du réseau existant :

2.1. Organisation administrative :

La maîtrise d'ouvrage du réseau de collecte des eaux usées relève de la Communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse à Montreux-Château tandis que le réseau de collecte des eaux pluviales relève de la commune.

Le plan de zonage d'assainissement de la Communauté de communes fût approuvé le 23 février 2004.

2.2. Configuration générale :

Les zones actuellement urbanisées sont desservies par un réseau d'assainissement séparatif. Le réseau d'assainissement eaux-usées est raccordé par système gravitaire à la station d'épuration communale. Cette station est remplacée par une station intercommunale située à Montreux-Château depuis novembre 2006.

Les rejets de la commune de Foussemagne sont évacués par refoulement vers la station intercommunale.

La majeure partie du réseau d'assainissement eaux usées est composée de canalisation en amiante-ciment de diamètre 200mm. Il n'y a pas de déversoirs en direction des cours d'eau de la commune.

Les lotissements récents sont équipés de canalisateurs P.V.C.

Les eaux usées de l'Aéroparc sont acheminées à la station d'épuration de Fontaine.

Le plan de zonage d'assainissement admet quelques zones d'assainissement non collectif : une habitation située Rue d'Alsace, des constructions situées sur la RD 29 vers Cunelières.

Le réseau de collecte eaux pluviales est divisé en deux secteurs :

- au nord, un réseau gravitaire (Ø 300 à 500) achemine les eaux pluviales vers un bassin de rétention situé en contrebas du lotissement du Moulin. Ce bassin se déverse dans le canal de dérivation du St Nicolas.
- Au sud, un réseau gravitaire collecte les eaux pluviales dans un bassin se rejetant dans le canal d'alimentation du Rhône au Rhin.

3. Raccordement des zones d'extension urbaine :

L'étude des principes de raccordement des zones d'extension du village repose sur une analyse sommaire des réseaux existants et des contraintes topographiques. Des schémas de principes sont proposés.

En tout état de cause, les projets d'aménagement devront respecter le Code de l'Environnement, notamment les articles L.214-1 et suivants.

3.1. Zones UA, UL, UX :

Ces zones urbaines desservies par des réseaux de collecte séparatifs, peuvent nécessiter des extensions ponctuelles de réseau, en cohérence avec le mode d'assainissement existant. Il est à noter que des équipements complémentaires (stockage, pompage, réseau séparatif...) peuvent s'avérer nécessaires avant l'implantation d'ouvrages, de voiries ou encore de bâtiments en cas d'insuffisance des réseaux.

3.2. Zones IAU, IIAU, IAUX :

3.2.1. IAU / IIAU « Outre l'eau »

Cette zone est située au nord de la RD 419 en entrée de ville. La topographie et la profondeur du réseau de collecte des eaux usées situé dans le faubourg St Martin, permettent de raccorder le site par écoulement gravitaire.

Les eaux pluviales devront être stockées, traitées puis rejetées à débit limité dans le St Nicolas.

3.2.2. IAUX « La Glacière » :

Cette zone est située en prolongement de la zone artisanale existante. La topographie du site permet de la raccorder sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales existants.

3.2.3. IIAU « Les Pénates »

Cette zone est localisée au nord du faubourg St Antoine. La topographie permet de la raccorder gravitairement sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le faubourg St Antoine.

3.2.4. IAU « Chenois »

Cette zone, implantée en amont du lotissement « Vernois », peut se raccorder gravitairement sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés dans ce dernier. Une partie de la zone, en façade sud-est, ne peut être desservie gravitairement et est identifiée, sur le plan de zonage, en tant que zone inconstructible.

3.2.5. IIAU « Roe d'Alsace » :

Cette zone est située en surplomb de la Rue d'Alsace, permettant le raccordement gravitaire des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Annexe sanitaire - Réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales

-  Réseau d'assainissement des eaux usées
-  Extension du réseau pour desservir les zones d'extension
-  Réseau d'assainissement des eaux pluviales
-  Extension du réseau pour desservir les zones d'extension

